

Versement de l'avoir de prévoyance pour la prise d'une activité professionnelle indépendante en Suisse

Numéro de compte

Données personnelles du preneur de prévoyance

Nom

Prénom

Rue, numéro

Code postal

Lieu

Date de naissance

État civil

Nationalité

Téléphone

Numéro AVS

Informations supplémentaires à fin de référence

Indépendant dans son
activité principale depuis

Description succincte de l'activité

Estimation du chiffre d'affaires - 1^{ère} année CHFEstimation du chiffre d'affaires - 2^{ème} année CHFEstimation du chiffre d'affaires - 3^{ème} année CHFEstimation du profit - 1^{ère} année CHFEstimation du profit - 2^{ème} année CHFEstimation du profit - 3^{ème} année CHF

Remarque : Le versement n'est possible que pendant l'année qui suit le début de l'activité indépendante (activité principale).

Exécution

Le versement sera effectué à la prochaine échéance possible.

Remarque : Votre demande sera traitée dans un délai maximum de 25 jours ouvrables à compter de sa réception. Le solde du compte détenu par un preneur de prévoyance correspond à la valeur déterminée par la fondation après réception d'une résiliation valable, et des documents qui lui sont nécessaires.

Documents à fournir

- Copie d'une pièce d'identité officielle avec signature du preneur de prévoyance
- Copie d'une pièce d'identité officielle avec signature du conjoint / du partenaire enregistré
- Pour les preneurs de prévoyance célibataires et domiciliés à l'étranger : Confirmation de l'état civil actuel (certificat d'état civil de moins de 3 mois)
- Attestation d'affiliation auprès de la caisse de compensation AVS

Instructions de paiement

Nom de la banque

SWIFT / BIC

IBAN / Numéro de compte

Titulaire (Nom, Prénom)

Remarque : Veuillez observer que le preneur de prévoyance doit obligatoirement être le titulaire du compte. Le versement se fait en francs suisses.

Signature et confirmation

Par sa signature, le preneur de prévoyance atteste

- de l'exactitude et de l'ivitéintégralité de la présente demande et des documents fournis.
- que la personne assurée débute une activité indépendante à titre principal, investit la totalité de la prestation de prévoyance dans sa propre entreprise et n'est plus soumis à la prévoyance professionnelle obligatoire.
- **qu'il est conscient des conséquences fiscales en cas de non-reconnaissance de la prise d'activité indépendante, les quelles incluent en particulier, l'imposition ordinaire du retrait de capital.**

Lieu, date

Signature du preneur de prévoyance

Par sa signature, le conjoint / le partenaire enregistré confirme son consentement au versement.

Lieu, date

Signature du conjoint / partenaire enregistré

Légalisation / identification de la signature

Légalisation officielle ou identification réglementaire de la signature du preneur de prévoyance

Lieu, date

Signature du notaire / de l'officier public (cachet) / signature de Zugerberg Finanz AG ou Société de consultation pour le deuxième pilier SA

Légalisation officielle ou identification réglementaire de la signature du conjoint / du partenaire enregistré

Lieu, date

Signature du notaire / de l'officier public (cachet) / signature de Zugerberg Finanz AG ou Société de consultation pour le deuxième pilier SA

Envoi par la poste

Veuillez renvoyer le formulaire entièrement rempli avec tous les documents à fournir à :
Zugerberg Fondation de prévoyance 3a, Lüssiweg 47, CH-6302 Zug